

**Délibération n° 2019/12/16 n°11 : FONCIER-
Aménagement de 4 logements locatifs sociaux
dans un bâtiment sis 6, place du Marché –
Demande de subvention et d'agrément PLUS et
PLAI.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 06/12/2019
En exercice :	31	
Présents :	23	Affichage de la convocation : 10/12/2019
Pouvoirs :	5	
Votants :	28	Affichage du compte rendu : 19/12/2019
Présents : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, M. COQUARD Henri, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne, MM. GERARD Daniel, WILLEMIN Edouard, BOUKACEM Safi, DEROZARD Olivier, Mmes HIMEUR Fatima, RAZY Sylvie, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mme CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mme BERNY Carine, Mmes CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine.		
Absents ayant remis pouvoir:		
M RAMBAUD Gerbert donne pouvoir à M MALOSSE Daniel, Mme DURAND Aline donne pouvoir à M COQUARD Henri, M MOREAU Jean- Jacques donne pouvoir à Mme BERNY Carine, Mme TURPANI Solange donne pouvoir à M DUPLAT Gérard, Mme NEMOZ Béatrice donne pouvoir à M MAZURAT Raymond.		
Absents ou excusés :		
Mme DE JERPHANION Marianne, M. ANDREYS Paul, Mme BERTHILLON Chantal		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Vaugneray a fait l'acquisition de l'ancien office notarial situé 6, place du Marché et cadastré AC 136 et AC 137.

Afin de répondre à l'objectif législatif de production de logements sociaux pour atteindre 25 % de logements à occupation sociale sur son territoire (article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000), la municipalité souhaite aménager deux niveaux du bâtiment en logements locatifs sociaux.

Cette opération entrant dans le champ du financement du logement locatif social aidé par l'Etat, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention de l'Etat pour les logements suivants :

- ✓ 3 logements financés en PLUS ;
- ✓ 1 logement financé en PLAI ;

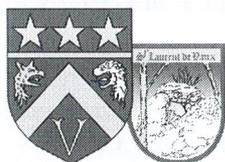
L'inscription de ces logements dans le parc des logements conventionnés par les services de l'Etat permettra aux locataires de ces logements de pouvoir bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

28 suffrages exprimés : 28 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

ADOPTE le projet tel que présenté pour le conventionnement PLUS de 3 logements et pour le conventionnement PLAI d'un logement, prévu dans l'opération de réhabilitation du bâtiment sis 6, place du Marché ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 décembre 2019 A 20 HEURES 30



*Délibération n° 2019/12/16 n°11 : FONCIER-
Aménagement de 4 logements locatifs sociaux
dans un bâtiment sis 6, place du Marché -
Demande de subvention et d'agrément PLUS et
PLAI.*

SOLLICITE auprès de l'Etat la décision favorable d'octroi de subventions propres aux financements PLUS (3 logements) et PLAI (1 logement) prévues aux articles R.331-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

DEMANDE aux services instructeurs de l'Etat, représentés par la Direction Départementale des Territoires du Rhône, de prendre en compte le souhait de la commune de voir aboutir la procédure de conventionnement relative à ces logements.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

19/12/2019 puis le 31/12/2019

et de la publication en mairie le 19/12/2019 puis le 31/12/2019

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

